Procès-verbal
3ieme SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement – École Louise-Trichet
23 janvier 2024 – 18h30

PRÉSENTS :

Parents
Sophie Robert
Isabelle Renaud
Jessica Phipps
Chantal Morin
Hélène Beaugrand Champagne

Conseil des élèves (élèves 5e secondaire)
Anaé Lambert
Philippe Roy

Conseil des enseignants
Benoît Bergeron
Patrick Lepage
Denise Hervé
Marc Côté (Substitut)
Marie-Céleste Nelson

Soutien professionnel
Annie Côté

Membre de l'OPP
Isabelle Renaud

Représentant(s) de la communauté
Sunny Goulet-Marcoux **PITREM**

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :
Madame Karine Galipeau, directrice

SONT ABSENTS :
Jennifer Laperle

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum

Formant quorum sous la présidence de Mme Sophie Robert à 18:40

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (14 novembre 2023)
   3.1 Critères de sélection d'une direction d'école
4. Parole au public
5. Sorties éducatives
6. Points d'information/rapports
   6.1. Direction
   6.2. OPP
   6.3. Personnel enseignant

6.4. Élèves

6.5. Déléguée au comité central de parents

6.6. Membre de la communauté

6.7. Projet éducatif

6.8. Plan de rattrapage

7. Varia – Points divers
8. Levée de la réunion

PROPOSÉ par Hélène Beaugrand Champagne
APPUYÉ par Sophie Robert

3. **Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (14 novembre 2023)**Lecture du procès-verbal par les membres du CÉ. Quelques coquilles à corriger. M. Marc Côté va faire parvenir ses corrections à la secrétaire.

3.1. Critères de sélection d'une direction d'école

Mme Robert a retrouvé la version de l'année scolaire 2022-2023 et l'a fait parvenir à Mme Galipeau. Le document se trouve à l'annexe 1.

Néanmoins, le format est différent et peut difficilement s'appliquer. Les critères de sélection sont maintenant présentés sous forme de formulaire.

Le formulaire est rempli par le CÉ en groupe pendant la rencontre. Une copie est jointe au présent procès-verbal à l'annexe 2.

Conformément aux ajouts effectués dans le document de critères de sélection d'une direction d'école pour l'année scolaire 2022-2023, certains ajouts sont proposés tels que faciliter la transition entre le primaire et le secondaire, l'ouverture, le respect de la couleur de l'école avec ses volets académiques : art culinaire, mise en forme, art plastique. Être sensible au fait que l'école se trouve dans un milieu défavorisé, et que l'école est constamment en recherche de financement.

PROPOSÉ par Mme Hervé
APPUYÉ par M. Marc Côté

4. Parole au public

Aucun

5. Sorties éducatives

Aucune nouvelle sortie à approuver au calendrier. Avec les délais causés par la grève, les activités seront limitées pour laisser place à l'éducation.
Le calendrier des examens du ministère sera partagé dès que possible.
Les examens prévus en français et en anglais en décembre 2023 ne seront pas repris. Il est toutefois possible que les professeurs choisissent de faire des évaluations en classe.

6. Points d'information/rapports

6.1. Direction

La directrice souhaite la bonne année 2024 à tous les membres du conseil d'établissement. Elle prend quelques minutes pour présenter le nouveau membre de la communauté, Sunny, du PITREM.

Les activités reliées au projet éducatif planifié vendredi 26 janvier ont été annulées pour faire place aux plans de rattrapage. L'accent est mis sur l'apprentissage des élèves. L'école a choisi de mettre en place des cours du samedi et du tutorat individualisé pour les élèves identifiés. Les enseignants seront rémunérés pour le temps de tutorat, mais cela n'inclut pas le temps de préparation des activités de tutorats et la correction de travaux supplémentaires s'il y a lieu.
Les matières suivantes sont priorisées pour tous les niveaux : français et mathématique.
Pour les élèves des 4e et 5e secondaires s'ajoutent l'histoire et les sciences.
Il est certain que les plans de rattrapage ne plaisent pas à tous.
En 1998, il y a eu une grève et 22 jours de classe ont été retirés du calendrier scolaire. Il n'y avait pas eu de plan de rattrapage.
Il y a 2 options de tutorats. Le tutorat prodigué par Succès Scolaire est indépendant. Il s'agit du même service offert à l'automne. Le tutorat donné par l'école est accessible uniquement aux élèves ciblés. Les élèves identifiés vont recevoir les informations dans la semaine du 22 janvier 2024.

Si nécessaire, il est possible de faire appel à d'autres organismes communautaires, par exemple Brio Scolaire qui fournit de l'aide pour la préparation des examens de fin d'année pour les élèves de secondaire 4 et 5.
M. Bergeron souligne que, selon la loi sur la protection de l'éducation publique (loi 90), le conseil d'établissement a droit de regard sur les contrats octroyer aux organismes externes dans les cas seulement où le budget de l'école serait imputé ou si les parents devaient défrayer des coûts, ce qui n'est pas le cas ici.
M. Lepage fait remarquer que les jeunes sont très résilients et que malgré le 1/10 de l'année scolaire manquée, ils peuvent réussir à récupérer en fournissant 10% plus d'effort.
De leur côté, les enseignants se réinventent en choisissant de déplacer certains aspects d'apprentissage, en mathématique par exemple, pour l'année suivante.
En français, l'année en cours sera davantage orientée vers les apprentissages en écriture.
Selon M. Marc Côté, il est important de cibler les savoirs essentiels afin d'aider les jeunes dans leurs réussites. Bien que le programme soit déjà édulcoré, certains élèves éprouvent toujours de la difficulté.
Mme Beaugrand-Champagne s'informe sur les cours d'été. Une communication du centre de service scolaire sera envoyée à cet effet.

Les résultats d'étape sont repoussés de 2 semaines. Le SRAM (Service régional d'admission du Montréal métropolitain) a aussi repoussé la date limite de soumission de candidature pour le CÉGEP au 1er mars.

6.2. OPP

La réunion de l'OPP a lieu demain (2024-01-24), plus d'informations à venir pour la prochaine rencontre.

6.3. Personnel enseignant

Le retour à la tâche a été difficile. Toutefois, les élèves sont frais et disponibles! Le moral des troupes est affecté. Les enseignants manquent de reconnaissance.

L'équipe du corps professoral remercie le support du CÉ face aux négociations. Les manifestations se sont bien passées. Les gens ont été respectueux.

6.4. Élèves

Les élèves ont voté pour les activités de 5e secondaire, c'est le camping qui a gagné. La croisière disco a aussi été très populaire.

L'activité doit être présentée à l'équipe école avant d'être votée au CÉ. Ce sera donc fait à la prochaine rencontre, à discuter au sein de l'équipe école avant.

Mme Beaugrand-Champagne rappelle qu'elle a soulevé qu'il fallait permettre les sorties pour tous les niveaux scolaires. Il y a les sorties de théâtre pour tous les niveaux. Ceci est en plus.

Anaé mentionne qu'il serait intéressant de mettre en place un comité de voyage pour l'année prochaine afin d'avoir assez de temps pour faire les activités de financement et accumuler assez d'argent. Elle demande quelle serait la meilleure façon de procéder. La technicienne en loisir serait une bonne personne-ressource pour commencer. Un enseignant pourrait aussi aider.

Choisir les options du voyage : Destinations – type de voyage, etc. et ensuite un enseignant ou l'OPP peut faire le pont avec la direction.
M. Lepage propose de fournir un canevas pour aider à établir les objectifs du voyage.

6.5. Déléguée au comité central de parents

Il n'y avait pas quorum lors de la dernière rencontre. Les délais pour les examens du ministère ont été abordés. Pendant la grève, certaines écoles ont mis en place des mesures alimentaires pour offrir le petit déjeuner.

Le PTRDI (acte d'établissement des écoles) a aussi été discuté. Les réponses sont restées vagues quant au fait que certaines écoles incluaient des parcs dans leurs actes d'établissement.

6.6. Membre de la communauté

Programme intégration sur le travail et la recherche de Montréal PITREM

Sunny nous indique qu'une série d'activités sont prévues pour la semaine de relâche scolaire.

Le PITREM offre des programmes de rattrapage scolaire pour les jeunes de 15 ans en décrochage scolaire. Aussi ils aident les jeunes qui veulent se trouver un emploi.

Le PITREM est ouvert le mercredi jusqu'à 18 heures ou sur rendez-vous. Il est aussi possible de planifier des visites à l'école pour faire des cliniques de CV ou des pratiques d'entrevue.

6.7. Projet éducatif voir point.6.1

6.8. Plan de rattrapage voir point.6.1

7. Varia – Points divers

Aucun

8. Levée de la réunion

Levée de la réunion à 20h 04

Président(e)	**Directeur(trice)**

Annexe 1

CONSULTATION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT POUR LA DÉTERMINATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE DIRECTION

Nom de l'école ou du centre

LOUISE-TRICHET

Le conseil d'établissement de l'école ou du centre désire contribuer à la détermination des critères de sélection de la prochaine direction, en conformité avec l'article 79 de la LIP :

79. Le conseil d'établissement doit être consulté par la commission scolaire sur :

1° la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école;

2° les critères de sélection du directeur de l'école;

1988, c. 84, a.79; 1997, c. 96, a. 13; 2000, c.24, a. 21.

VOLET 1

Le conseil d'établissement cible ses attentes et les besoins du milieu dans les trois principaux domaines de gestion (ressources humaines, pédagogie et ressources financières) à l'aide des pistes de réflexion suivantes :

- **Besoins des élèves** ex. : réussite, intégration de l'EHDAA, etc.

  Faire le pont entre le primaire et le secondaire – Être sensible au fait que nous sommes dans un milieu défavorisé et que tous les élèves ne partent pas avec les mêmes capacités d'apprentissage, les mêmes ressources matérielles et financières (ouverture pour avoir des activités pour tous, organisation interne afin de couvrir les besoins alimentaires des élèves) - Respecter la « couleur » de l'école (cuisine, sports, arts) - Être à l'écoute du conseil des étudiants afin de les soutenir dans leurs projets : un

partenaire des étudiants – Être une figure d'autorité – Avoir une ouverture aux nouvelles idées aussi bien de l'équipe école que des étudiants.

- **Besoins de la communauté** ex. : équipe-école, parents et partenaires pour les pratiques pédagogiques, les collaborations et les projets, communauté, quartier, etc.

  Être proactif dans les recherches de partenariats avec les organismes du quartier et de l'arrondissement. Être ouvert aux différentes problématiques qui peuvent s'appliquer à notre école secondaire (surveillance des élèves d'autres écoles qui viennent chercher noise à notre école). Mettre l'accent sur la collaboration avec les intervenants de notre communauté : maison des jeunes, persévérance scolaire. Écouter et collaborer avec l'équipe-école.

- **Besoins liés aux ressources matérielles et financières** ex. : organisation des ressources, gestion du budget, etc.

  Savoir gérer comme une personne prudente et raisonnable: une année scolaire apporte son lot de vicissitude qui exige une grande capacité d'adaptation. Il faut pouvoir planifier et anticiper les défis financiers. Entretenir l'école pour qu'elle soit attrayante pour les élèves : remplacement de matériels, amélioration d'équipement dans une vision à long terme. Être à l'écoute de l'équipe école dans ses besoins de matériels ou d'idées d'usage de locaux. Être proactif dans la recherche de nouveaux financements. Rester à l'affût des méthodes nouvelles et démontrer une proactivité dans la recherche d'une gestion améliorée de toutes les ressources (financières, etc.).

Autres préoccupations du conseil d'établissement

VOLET 2

En s'inspirant des besoins ciblés au volet 1, le conseil d'établissement détermine les compétences attendues de la direction en consultant les différents intervenants de l'école ou du centre ainsi que la communauté[1]

- **Compétences liées au savoir** ex. : connaissance de la clientèle EHDAA, etc.

  Connaissance approfondie des dynamiques jeunesses et de ses réalités.

- **Compétences liées au savoir-être** ex. : disponibilité, accessibilité, écoute, etc.

  Être à l'écoute de l'équipe école et des élèves, créer un climat de respect et de confiance. Avoir un équilibre entre la disponibilité, l'ouverture d'esprit et la nécessité de respecter les règles et les politiques du CSSDM. Être ouvert aux nouvelles idées. Être actif dans la recherche de partenariat communautaire. Être un leader bienveillant et généreux

- **Compétences liées au savoir-faire** ex.: communication efficace, leadership favorisant le travail d'équipe, ouverture à l'égard de la communauté, etc.

  Savoir utiliser et gérer efficacement l'équipe et les systèmes en tenant compte des lois, conventions et procédures nécessaires au bon fonctionnement de l'institution.

- **Autres éléments d'intérêt**

  _____

  _____

  _____

Je, soussigné(e) _____ président ou présidente du conseil d'établissement de l'école ou du centre mentionné ci-dessus, avec la collaboration des membres du conseil d'établissement, recommande les critères de sélection de la direction d'établissement énumérés ci-dessus en date du _____ (jour-mois-année)._____

1 Voir le profil de compétences du gestionnaire, à consulter à titre indicatif seulement.

Annexe 2

Critères de sélection de la direction d'établissement scolaire

Conformément aux dispositions prévues à la Loi sur l'instruction publique (articles 79, 96.8, 110.1 et 110.5), le conseil d'établissement (CÉ) est invité à faire connaître son avis au regard des critères de sélection de la direction de l'établissement.

Pour ce faire, le CÉ s'appuie, notamment, sur le contexte et les enjeux de l'établissement tels qu'ils sont présentés dans le projet éducatif de l'établissement. En tenant compte de ces éléments, le CÉ établit une priorisation des compétences attendues chez la direction de l'établissement. Les compétences sont celles tirées du *Profil de compétences des directions et directions adjointes à la gestion d'un établissement scolaire du CSSDM*.

Les membres du CÉ sont invités à remplir ce formulaire annuellement au cours des mois de novembre ou décembre et à le soumettre au plus tard le 15 décembre, lequel représentera l'avis du CÉ sur ce sujet. Lors du processus de sélection de la direction d'établissement, le CSSDM prendra en compte cet avis.

Pour soutenir la réflexion, les outils suivants sont disponibles :

- Le profil de compétences des directions et directions adjointes à la gestion d'un établissement scolaire: https://gestion-personnes.csdm.qc.ca/files/ProfilDeCompetencesDEetDA.pdf
- La fiche thématique 09 du MEQ traitant de ce sujet: https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Centre_de_services_scolaire/Fiche_9_Acte-et-criteres-selection.pdf
- Le présent formulaire permettant de transmettre l'avis des membres du CÉ.

Il est à noter que la direction a un rôle d'assistance auprès du CÉ et que comme cette consultation ne porte pas sur une personne en particulier, mais bien sur la détermination des critères de sélection, il est souhaitable que la direction puisse assister le CÉ tout au long de cette consultation.

Section 1 : Identification

1. Nom de l'établissement *

   École Louise-Trichet (unité 2)

2. Nom et prénom de la présidence du CÉ *

   Robert, Sophie

3. Les membres du CÉ ont pris connaissance du "Contexte et enjeux de l'établissement" tels qu'ils sont présentés dans le projet éducatif de l'établissement. *

   cocher oui

Section 2 : Compétences transversales et spécifiques

En tenant compte des enjeux et du contexte de l'établissement, priorisez chacune des compétences transversales et spécifiques constituant le profil de compétences.

Indiquez la cote attribuée pour chacune des compétences transversales et spécifiques

1 : Compétence hautement prioritaire pour le milieu

- **2 : Compétence prioritaire pour le milieu**
- **3 : Compétence moyennement prioritaire pour le milieu**
- **4 : Compétence peu prioritaire pour le milieu**

4. **Autonomie et imputabilité** *
   - Exercer ses responsabilités, participer activement aux décisions, collaborer à la vision institutionnelle et à sa mise en œuvre dans son milieu et exercer son rôle en conformité avec les valeurs du CSSDM.

   1 2 3 4

5. **Proximité et efficacité** *
   - Prioriser, agir en tant que représentant pour son milieu et pour l'institution, partager le leadership, collaborer et faire preuve de solidarité et de loyauté.

   1 2 3 4

6. **Jugement et prise de décision** *
   - Recueillir et analyser des faits, des données, et dégager les principaux enjeux en vue d'une prise de décision. Établir les priorités et agir, anticiper, se positionner, communiquer, évaluer et réguler ses décisions.

   1 2 3 4

7. **Équité et inclusion** *
   - S'assurer du respect des droits, agir contre toute forme de discrimination et d'injustice et mobiliser l'équipe-école et les élèves en ce sens. Engager et encourager le dialogue pour désamorcer les préjugés négatifs. Mettre en œuvre les moyens facilitant tous les types de transitions scolaires. S'assurer du respect des encadrements légaux dans l'intérêt des élèves et dans une perspective d'inclusion scolaire. Répartir les ressources afin d'offrir un soutien différencié et équitable.

   1 2 3 4

8. **Mobiliser son équipe, les parents et les partenaires en vue de développer et de réaliser un projet d'établissement fort, axé sur la réussite des élèves jeunes et adultes** *
   - Analyser et interpréter les différentes données dans le but de définir un portrait des enjeux. Favoriser la concertation entre les acteurs. Dégager une vision claire des stratégies à adopter pour atteindre les objectifs poursuivis. Mobiliser son équipe et les partenaires. Optimiser l'utilisation de ses ressources. Établir des relations de collaboration au sein de son équipe avec les parents et les partenaires.

   1 2 3 4

9. **Porter la vision pédagogique dans son établissement et s'assurer de la qualité de l'environnement éducatif** *
   - Manifester des attentes élevées quant à la réussite des élèves. Rappeler de façon régulière les orientations et les résultats visés par le projet éducatif. Diffuser les résultats de la recherche et encourager l'innovation pédagogique. S'assurer que l'environnement éducatif répond aux besoins des élèves. Permettre l'atteinte des objectifs du projet éducatif et du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).
   - Assurer la supervision des pratiques pédagogiques des enseignants. Accompagner et soutenir les équipes de travail dans la mise en place de stratégies adaptées aux besoins des élèves. Favoriser l'insertion professionnelle des enseignants.

   1 2 3 4

10. **Soutenir et encadrer le personnel en vue de favoriser la réussite des élèves jeunes et adultes** *

- Manifester des attentes élevées quant à la réussite des élèves. Rappeler de façon régulière les orientations et les résultats visés par le projet éducatif. Diffuser les résultats de la recherche et encourager l'innovation pédagogique. S'assurer que l'environnement éducatif répond aux besoins des élèves et permettre l'atteinte des objectifs du projet éducatif et du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).
- Assurer la supervision des pratiques pédagogiques des enseignants. Accompagner et soutenir les équipes de travail dans la mise en place de stratégies adaptées aux besoins des élèves. Favoriser l'insertion professionnelle des enseignants.

1 2 3 4

11. **Assurer le développement de ses compétences et soutenir le développement de celles de son personnel** *

- Développer et maintenir une pratique réflexive de gestion. Identifier ses forces et ses défis de gestion. S'engager dans une démarche de formation continue. Être au fait des compétences attendues chez son personnel. Planifier, assurer et intégrer le soutien et l'accompagnement de son équipe. Encourager les projets de développement de compétences. Faire connaître les activités de développement professionnelles. Encourager la formation par les pairs.

1 2 3 4

12. **Planifier, organiser, évaluer et réguler l'utilisation des ressources de l'établissement et en rendre compte** *

- Dresser un portrait de santé de son établissement. Faire connaître les enjeux de l'établissement aux services centraux concernés et à la Direction générale. Organiser et répartir de façon optimale les ressources. Travailler de concert avec les services centraux afin d'assurer une gestion optimale. Suivre les activités et les résultats avec rigueur. Présenter une reddition de comptes claire, précise et transparente.

1 2 3 4

Section 3

13. **Remarques en lien avec les compétences transversales ou spécifiques**

Être sensible au fait que nous sommes dans un milieu défavorisé et que tous les élèves ne partent pas avec les mêmes capacités d'apprentissage, les mêmes ressources matérielles et financières (ouverture pour avoir des activités pour tous, organisation interne afin de couvrir les besoins alimentaires des élèves) - Respecter la « couleur » de l'école (cuisine, sports, arts) - Être à l'écoute du conseil des étudiants afin de les soutenir dans leurs projets : un partenaire des étudiants – Avoir une ouverture aux nouvelles idées aussi bien de l'équipe école que des étudiants.
Être proactif dans les recherches de partenariats avec les organismes du quartier et de l'arrondissement. Être ouvert aux différentes problématiques qui peuvent s'appliquer à notre école secondaire (surveillance des élèves d'autres écoles qui viennent chercher noise à notre école).
Mettre l'accent sur la collaboration avec les intervenants de notre communauté : maison des jeunes, persévérance scolaire. Écouter et collaborer avec l'équipe-école.

14. **Autres éléments d'intérêt**

Gestion de l'espace (petite école), augmentation de la clientèle, gestion des admissions, inclusion des élèves en difficulté.

15. Par la transmission du présent formulaire, la présidence du conseil d'établissement atteste que les réponses prévues au présent formulaire ont fait l'objet d'une résolution du conseil

d'établissement en date du _____ (année-mois-jour).
*

Inscrire la date (année-mois-jour) (ce doit être année/mois/jour pour pouvoir classer de façon chronologique)

2024-01-23

Microsoft 365

Ce contenu est créé par le propriétaire du formulaire. Les données que vous soumettez sont envoyées au propriétaire du formulaire. Microsoft n'est pas responsable des pratiques de confidentialité ou de sécurité de ses clients, y compris celles de ce propriétaire de formulaire. Ne donnez jamais votre mot de passe.

Microsoft Forms | Enquêtes, questionnaires et sondages basés sur l'intelligence artificielle. Créer mon propre formulaire

Confidentialité et cookies | Conditions d'utilisation | Accessibilité